

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

RECONNAÎTRE L'ÉDUCATION AU DEHORS ET EN CONTACT AVEC LA NATURE ET
RÉAFFIRMER LA PLACE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE - (N° 2425)

Commission	
Gouvernement	

N° 16

AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, Mme de Maistre, M. Thiériot, M. Duparay, Mme Corneloup et M. Ray

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer une coordination technique relative à des tableaux de correspondance législative.

Cette disposition n'apporte aucune modification substantielle au droit en vigueur et ne conditionne pas l'application des autres mesures du texte.

Sa suppression contribue à la clarté du dispositif et à la maîtrise de l'encombrement normatif.